

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE COURMANGOUX - 01370

DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Présents : Mme MORNAY Mireille - M. GAILLARD Jean-Claude - M. TOURNIER Hervé - M. GAILLARD Michel - M. GURET Gérard - M. BENARD Serge - Mme GIROUD Patricia

Absents : M. NEYRET Matthieu – M. TOURNIER Michel

Excusé : M. CHORRIER COLLET Sébastien ayant donné pouvoir à M. BENARD.

Présidente : Mireille MORNAY

Secrétaire de séance : M. Michel GAILLARD.

1. Approbation compte rendu conseil du 16 septembre 2011

2. Taxe d'aménagement : commune soumise au RNS

Délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de COURMANGOUX au taux de 3% ;

Le conseil décide d'exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme,

: totalement

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAİ - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3° Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

3. Renouvellement du bail du Candi

Par courrier du 6 octobre dernier, M. CHARASSE souhaite un rendez-vous pour la signature de son bail commercial qui arrive à terme le 31/12/2011.

Il est rappelé les conditions du bail actuel. Le conseil attend l'avis du notaire pour la révision et de rencontrer le locataire pour prendre sa décision sur le loyer à appliquer au renouvellement.

4. Défibriateur

Après consultation, c'est l'entreprise MARINGUE SAGETAT qui a été retenue pour l'achat d'un défibrillateur semi-automatique nouvelle génération avec armoire de protection pour un montant de 1729€ HT. Le conseil municipal sollicite l'aide financière du bureau parlementaire de la sénatrice Mme Sylvie Goy Chavent pour le financement partiel de cet appareil.

Le conseil municipal demande le coût du contrat d'entretien et la garantie de ce matériel.

L'entreprise MARINGUE SAGETAT viendra faire une démonstration du fonctionnement de l'appareil en début de séance du prochain conseil.

5. CNFPT : cotisation pour formations du personnel

Dans la loi de finances rectificative pour 2011, il est prévu de réduire le taux de cotisations des collectivités à 0.9 % au lieu de 1% destinées à la formation du personnel. Dans le but de maintenir un accès à la formation professionnelle pour tous les agents, le conseil municipal émet le vœu que le taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents soit maintenu.

6. Numérisation documents PLU

Dans le cadre d'avancement du PLU, AXIS CONSEILS doit remettre à jour la cartographie de notre plan de zonage avec les emplacements réservés, espaces boisés classés, haies et autres éléments particuliers. Travaillant avec ce géomètre depuis le début du PLU, il convient de poursuivre avec ce même établissement. Le devis présenté en séance de 1200€ HT est accepté

7. Transfert compétences éclairage public au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

Mme le maire expose que, comme évoqué au conseil de juillet 2011, le SIEA propose aux communes de leur transférer notre compétence éclairage public, du fait que la cour des comptes n'accepte plus que le SIEA verse des subventions aux communes pour le financement de biens qui ne lui appartiennent pas ou dont il n'a pas les compétences.

Sachant à ce jour, que le versement de 9€ de subvention par point lumineux lors du changement des lampes ne se fera plus, il va de soi que la commune est perdante de garder cette compétence.

Il a été expliqué, en commission d'échange à Ceyzériat, que le montant n'est pas fixe, qu'une étude contradictoire sur le terrain sera effectuée après le 1^{er} janvier 2012, pour une étude d'approche d'économie des énergies.

Le conseil municipal décide de transférer la compétence "Éclairage Public" au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain; mais demande s'il est possible de revenir en arrière si les conditions financières étaient trop défavorables à la commune. La commune dispose actuellement de 149 points lumineux. (16975 Watts)

Ainsi, pour la cotisation de 2012, correspondant à la première année du nouveau système de cotisation, les consommations de 2010 seront prises en compte.

Voirie communale : intégration route de la Carrière à la voirie communale et modification tableau voirie

Mme le maire expose que certains chemins ou ruelles n'ont pas été intégrés à la voirie communale, soit :

- le chemin de la Carrière, réalisé lors de la construction de l'autoroute A39, qui débute sur la RD 52 à Roissiat et se dirige vers le Sud Est n'a pas été intégré à la voirie communale et ne figure pas sur les plans de voirie, bien qu'il soit numéroté. Il y a lieu de l'intégrer à la voirie communale sur une longueur totale de 345 m et de demander son inscription sur les plans du Cadastre. M. GURET explique qu'il s'agit d'une voie privée du domaine communal et que, dans le bail de la carrière de Roissiat, il est bien indiqué que l'entretien total de cette piste est à la charge de la Carrière de Roissiat.

Le conseil, oui cet exposé, charge Mme le Maire de revoir les services de la DDT avant toute décision, notamment pour l'actualisation de la longueur de la voirie communale pour la DGF.

8. Actualisation du tableau de classement de la voirie communale établi par la DDEA/antenne Bresse-Revermont

Pour mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale établi par la DDEA/Antenne Bresse Revermont transmis le 28 juillet 2011, il y lieu de prendre en compte les modifications ci-après:

- Le Chemin de Pommier, VC N°1, a une longueur de 880 m sur COURMANGOUX, le reste de cette voirie étant commun avec la commune de TREFFORT (soit -1020 m)
- La place St Sébastien de 900m² (ancienne place de la mairie) est en fait la place de l'église St Oyen
- Il manque la place de la Chapelle de 414 m², mais celle-ci étant entourée de voirie n'est pas considérée comme une véritable place et n'a pas été intégrée, de ce fait, comme cela avait été demandé, à la voirie CCTER

9. Questions diverses.

A. REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Mme le Maire propose de rajouter un prix de location spéciale de la salle des fêtes et de la salle Piquet au cas où elles seraient demandées pour une cérémonie civile et républicaine, (ex. funérailles civiles).

Le conseil, par 7 voix pour et 1 voix contre,

Accepte de louer la salle des fêtes ou la salle PIQUET pour des cérémonies civiles au tarif habituel des locations de salle.

DIT que l'entretien des salles doit être fait par le responsable de la location à l'issue de la cérémonie.

DIT que ce type de location est réservé aux personnes ayant un lien avec la commune de COURMANGOUX (personne domiciliée ou résidente dans la commune ou devant être inhumée ou dont les cendres seront dispersées dans le cimetière de COURMANGOUX

B. EXTENSION CIMETIERE

Mme le Maire expose qu'au vu de la réorganisation du cimetière, il pourrait être envisagé un agrandissement côté Chevignat et non pas en contrebas. Il serait bon de prévoir une bande de 5 m sur toute la longueur au PLU. M. GURET explique que cette réservation était mentionnée dans la première version du PLU.

C. DEVIS BULLETIN COMMUNAL

La commission du bulletin municipal qui s'est déjà réuni pour l'édition 2012, propose de retravailler avec IDEOGRAPH de St Etienne du Bois.

Le conseil souhaite qu'il continue à être imprimé sur du papier normal : cout : 2720.90 € TTC

D. DEVIS EXPOSITION PERMANENTE

Madame le Maire expose que, lors d'une dédicace de livres à la bibliothèque et du vernissage d'une exposition à la capette de Roissiat, Denis VIDALIE, photographe d'art, domicilié 5 rue du Pré Fernet 74600 SEYNOD, a pris de nombreuses photos de Courmangoux.

Mme le Maire propose d'en profiter pour faire une exposition permanente avec 12 photos diverses encadrées à la salle des mariages.

Le devis est de 900€ TTC avec droit d'utilisation offert sur les images pour exposition permanente, affichage sur le site internet de la commune ou le bulletin municipal – Mention auteur obligatoire : Denis Vidalie.

Le conseil municipal accepte ce devis et les conditions d'utilisation des œuvres

E. AMENAGEMENT DE LA PLACE DE ROISSIAT

En continuité des travaux de Roissiat, Mme le Maire propose le réaménagement de la place en remplaçant le bassin actuel par l'installation du pressoir de M. Michel TOURNIER. Il convient de rabaisser le sol actuel de 50 cm, et de construire un abri pour le protéger.

L'ensemble des travaux effectués par les employés techniques s'élèverait à 5000€.

Il convient de transférer les fonds nécessaires du compte 020 Dép. imprévues d'Inv et du compte 2313 opération 170 (mise aux normes de la salle des fêtes) sur un nouveau compte investissement n°2313 opération aménagement place de Roissiat. Le conseil accepte cette proposition.

F. PLATEAUX RALENTISSEURS ROISSIAT

Les plateaux sécuritaires ont été finis fin de semaine passée. Il est indiqué que celui du Candi n'est pas assez haut côté Candi, et trop marqué de l'autre côté. La remarque en sera faite à l'entreprise.

G. ELECTIONS PRESIDENTIELLES des 22 avril et 6 mai 2012 et LEGISLATIVES des 10 ET 17 JUIN 2012

Information pour la tenue des bureaux de vote par le conseil municipal

H. INSTALLATION D'UN MARAICHER BIO à VILLEMOTIER

Information, celui-ci réalisant une étude d'impact.

I. ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE A 11H

J. REPAS COMMUNAL

Il aura lieu au restaurant le Candi Samedi 17 Décembre 2011 avec les conseillers, les employés et les présidents d'association ; les conjoints étant invités à titre onéreux.

K. CEREMONIE DES VŒUX

Le samedi 7 janvier 2012 à 19h.

Fin de la réunion à minuit.

Prochaine réunion lundi 28 novembre 2011 à 20 heures